Compte-rendu du conseil municipal

Séance du lundi 20 juin 2022

L'an deux mille vingt et deux, le lundi 20 juin, à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Plumelec s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane Hamon, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23
Nombre de conseillers municipaux présents : 20
Nombre de conseillers municipaux absents ayant donné pouvoir : 2
Nombre de conseillers municipaux absents n'ayant pas donné pouvoir : 1
Date de convocation du Conseil Municipal : 13 juin 2022

Etaient présents : M. Hamon -Maire-, M. Le Callonec -Adjoint-, Mme Le May -Adjointe-, M. Guillo -Adjoint-, Mme Loho -Adjointe-, M. Lamarre -Adjoint-, Mme Gicquello -Adjointe-, Mme Garaud, Mme Jégo, Mme Guillou, Mme Danet, Mme Siefridt -Conseillère déléguée-, M. Prado, Mme Le Borgne, M. Juhel -Conseiller délégué-, Mme Pédron, M. Goibier, M. Tastard, Mme Petit-Pierre, M. Brunel.

Absents ayant donné pouvoir : M. Le Vigueloux à M. Brunel, Mme Guillouët à M. Hamon.

Absents n'ayant pas donné pouvoir : M. Dubot.

Secrétaire de séance : Mme Loho Nathalie.

ORDRE DU JOUR

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose de compléter l'ordre du jour par l'examen d'une 13ème note de synthèse « acquisition d'un tracteur et d'un chargeur : approbation du projet et demandes de subventions ». Le conseil municipal donne un avis favorable.

1. COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MAI 2022

Présents : 20 * Pouvoirs : 2 * Total : 22 * Exprimés : 22
Voix pour : 22 * Voix contre : 0 * Abstention : 0

Le conseil municipal valide le compte rendu présenté.

2. DESIGNATION DES JURES D'ASSISES 2023

A la demande du Préfet du Morbihan, le conseil municipal tire au sort, à partir de la liste électorale, un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral. (Soit, pour Plumelec, 6 personnes à tirer au sort pour 2 jurés à désigner en vue de dresser la liste préparatoire annuelle.)

Les électeurs suivants sont tirés au sort :
1er électeur : Maurice Coulet
2ème électeur : Pascal Laurent
3ème électeur : Pierre Yves Juhel
4ème électeur : Estelle Blin née Monneraye
5ème électeur : Monique Tastard née Mancon
6ème électeur : Monique Fournier née Tessier

3. CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET CMC POUR LES INTERVENTIONS DES AGENTS DES SERVICES TECHNIQUES ET COMMUNAUTAIRES

Présents : 20 * Pouvoirs : 2 * Total : 22 * Exprimés : 22
Voix pour : 22 * Voix contre : 0 * Abstention : 0

Le conseil municipal approuve la signature d'une convention pour :

- ✓ La mise à disposition d'agents de Centre Morbihan Communauté (CMC) pour les interventions sur la voirie communale et les chemins ruraux, selon le barème de rémunération défini annuellement par CMC, avec reprise sur le droit de tirage.
- ✓ La mise à disposition d'agents communaux pour les interventions sur la voirie communale classée d'intérêt communautaire : soit selon le barème de rémunération défini annuellement par CMC, avec reprise sur le droit de tirage, soit à titre gracieux, et donc sans incidence sur le droit de tirage.
- ✓ La mise à disposition d'agents communaux pour les interventions sur la voirie des zones d'activités, selon le barème de rémunération défini annuellement par CMC, avec facturation à CMC.

4. DENONCIATION CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

Présents : 20 * Pouvoirs : 2 * Total : 22 * Exprimés : 22
Voix pour : 22 * Voix contre : 0 * Abstention : 0

Le conseil municipal approuve :

- ✓ La dénonciation du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) du 31 décembre 2021 pour faire évoluer les financements vers les bonus territoire CTG à compter du 1er janvier 2022 ;
- ✓ Les termes de la Convention Territoriale Globale (CTG) mise en place à l'échelle du territoire de Centre Morbihan Communauté pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2026.

La décision est liée à la démarche des Caisses d'Allocations Familiales (CAF) qui organisent leurs nouvelles modalités d'interventions à l'échelon des territoires par le biais de la Convention Territoriale Globale (CTG). Il s'agit désormais du cadre général de contractualisation entre les CAF et les collectivités locales.

L'objectif de la convention est de développer des actions pertinentes en faveur des familles et des habitants sur l'ensemble d'un territoire reposant sur un diagnostic partagé avec l'ensemble des collectivités et en fonction des priorités d'actions définies de manière concertée sur les différents champs d'intervention : la petite enfance, l'accompagnement à la parentalité, l'enfance, la jeunesse, le handicap, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits et l'inclusion numérique, le logement et l'amélioration du cadre de vie. Cette démarche de développement social local, associant la Communauté de Communes et les communes s'appuie sur la réalisation d'un diagnostic partagé du territoire, l'élaboration d'un programme d'actions et la réalisation d'une évaluation des actions menées, ceci en mobilisant les coopérations des différents services et acteurs de terrain.

A la demande de Monsieur Lamarre, Monsieur le Maire indique que le changement de système n'impactera pas le montant des aides perçues par la collectivité.

5. BUDGET PRINCIPAL : ADMISSION EN NON VALEUR

Présents : 20 * Pouvoirs : 2 * Total : 22 * Exprimés : 22
Voix pour : 22 * Voix contre : 0 * Abstention : 0

Le conseil municipal décide de l'admission en non-valeur de titres de recettes pour un montant de 954.75 €. Cette somme correspond à certaines recettes inscrites dans la comptabilité mais non perçues (restaurant scolaire, garderie -exercices 2020 et 2021-). Malgré les procédures de la trésorerie, certaines sommes sont irrécouvrables.

Monsieur le Maire donne la définition d'une admission en non-valeur. Elle relève de l'initiative du comptable public ; il la sollicite lorsqu'il démontre que malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut pas en obtenir le recouvrement. L'irrécouvrabilité peut trouver son origine :

- ✓ Dans la situation du débiteur (insolvabilité, parti sans laisser d'adresse, décès, absence d'héritiers…).
- ✓ Dans le refus du maire d'autoriser les poursuites (le défaut d'autorisation est assimilé à un refus).
- ✓ Dans l'échec des tentatives de recouvrement.

Monsieur le Maire indique que la somme est un total de « non paiements » ; plusieurs familles sont concernées.

Monsieur Lamarre regrette que la trésorerie ne fasse pas preuve d'autant d'empressement que pour le recouvrement des ordures ménagères. Monsieur le Maire souligne que l'admission en non-valeur est lancée en ultime recours par le trésorier à savoir quand la dette est irrécouvrable.

Monsieur Lamarre indique que la commune est vigilante quant au paiement des factures. Cette vigilance doit se poursuivre car, grâce aux lettres de rappel envoyées par la commune, des familles règlent rapidement leur dette.

6. BUDGET FUNERARIUM : ADMISSION EN NON VALEUR

Présents : 20 * Pouvoirs : 2 * Total : 22 * Exprimés : 22
Voix pour : 22 * Voix contre : 0 * Abstention : 0

Monsieur le Maire indique que certaines recettes inscrites dans la comptabilité n'ont pas été perçues (pompes funèbres). Malgré les procédures de la trésorerie, certaines sommes sont irrécouvrables. Il convient d'émettre un mandat d'admission en non-valeur pour une somme de 200 €. L'admission en non-valeur est imputée au compte 6541 (dépenses de fonctionnement).

7. BUDGET ASSAINISSEMENT : VIREMENT DE CREDITS

Présents : 20 * Pouvoirs : 2 * Total : 22 * Exprimés : 22
Voix pour : 22 * Voix contre : 0 * Abstention : 0

Le conseil municipal modifie le budget assainissement afin de prendre en compte la prestation liée au traitement des boues COVID 19. Les écritures sont les suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :
Dépenses : diminution de 8 034 € à l'article 023.
Dépenses : augmentation de 8034 € à l'article 61528.

SECTION D'INVESTISSEMENT :
Recettes : diminution de 8 034 € à l'article 021.
Dépenses : diminution de 8 034 € à l'article 2315.

8. FACTURATION DE FRAIS DE CHAUFFAGE

Présents : 20 * Pouvoirs : 2 * Total : 22 * Exprimés : 22
Voix pour : 22 * Voix contre : 0 * Abstention : 0

Le conseil municipal décide :

- ✓ De facturer la somme de 5 665.21 euros à l'école privée au titre des frais de chauffage de l'hiver 2021/2022.
- ✓ De facturer la somme de 1 248.95 euros au service « tri de la poste » au titre des frais de chauffage de l'hiver 2021/2022.

Madame Le May souhaiterait connaitre le coût annuel du chauffage pour chaque bâtiment communal : Monsieur le Maire indique que le service comptabilité transmettra les informations. Aucune date de transmission n'est avancée.

Monsieur Brunel souhaiterait avoir des informations complémentaires sur le fournisseur de bois pour la chaufferie. Monsieur le Maire indique que le service comptabilité transmettra les informations. Aucune date de transmission n'est avancée.

Soulignant la hausse des factures d'énergies, Monsieur Lamarre indique que les services devront être particulièrement vigilants quant aux températures souhaitées et aux périodes de chauffe (en ciblant, par exemple, les jours de fonctionnement des services).

9. LOCATION DE SALLES : COMPLEMENT A LA DELIBERATION 20211130-5

Présents : 20 * Pouvoirs : 2 * Total : 22 * Exprimés : 22
Voix pour : 22 * Voix contre : 0 * Abstention : 0

Le conseil municipal :

- ✓ Décide de proposer aux particuliers, loueurs de salles communales à Plumelec, la réalisation de l'état des lieux d'entrée, la veille de la location, moyennant un surcout de 60 euros.
- ✓ L'accord sera donné sous réserve de disponibilité de la salle sur le créneau.
- ✓ Le particulier devra présenter une attestation d'assurance à compter de ce créneau.

Monsieur Lamarre indique que les associations ne doivent subir aucun préjudice lié à cette décision.

10. CIMETIERE DE PLUMELEC : REPRISE DE CONCESSIONS

Présents : 20 * Pouvoirs : 2 * Total : 22 * Exprimés : 22
Voix pour : 22 * Voix contre : 0 * Abstention : 0

Le conseil municipal considère les concessions citées ci-dessous en état d'abandon :

N° CONCESSION	CONCESSION ORIGINELLE	CARRÉ	RANG	EMPLACEMENT
N° 83	DUBOIS Firmin Date originelle : 25/05/1928	NORD EST	1	18-19
N° 213	CARADEC née THOMAS Marie Date originelle : 20/01/1944	NORD EST	2	2
N° 364	BAUCHE née COTO Léonie Date originelle : 13/07/1967	NORD EST	6	19
N° 134	MERLET Jean Date originelle : 31/10/1936	NORD OUEST	1	18
N° 92	BERNARDIN née RENAULT Date originelle : 23/12/1930	NORD OUEST	2	12
N° 89	LANG Pierre Date originelle : 26/02/1930	NORD OUEST	3	11
N° 62	PERROTIN née LE CERF Date originelle : 07/03/1925	NORD OUEST	4	1-2
N° 114	PEDRONO Jean Date originelle : 26/04/1934	NORD OUEST	4	18-19
N° 378	GUIMARD Théophile Date originelle : 02/07/1969	NORD OUEST	4	9
N° 95	CLEN Jean Date originelle : 09/09/1931	NORD OUEST	5	12
N° 2	DE BELLEVUE Joseph Date originelle : 19/03/1890	SUD EST	1	21-22
N° 269	THOMAS Jean Date originelle : 17/05/1951	SUD EST	2	6
N° 51	DINAEL Mathurin Date originelle : 31/10/1922	SUD EST	3	18-19
N° 282	QUENDERFF Jean Date originelle : 05/03/1953	SUD EST	4	5
N° 249	GUIMARD Joseph Date originelle : 01/03/1948	SUD OUEST	3	13
N° 287	SŒUR STEVENIN Léa Date originelle : 25/05/1954	SUD OUEST	4	23
N° 374	GUILLO née RULFO Joséphine Date originelle : 20/06/1969	SUD OUEST	6	20

Les concessions seront reprises au nom de la commune et remises en service pour de nouvelles inhumations.

11. CREATION D'UN ESPACE DE LOISIRS A SAINT AUBIN

Présents : 20 * Pouvoirs : 2 * Total : 22 * Exprimés : 22
Voix pour : 22 * Voix contre : 0 * Abstention : 0

Le conseil municipal décide d'approuver le dossier présenté et le plan de financement. Il charge Monsieur le Maire de solliciter la subvention espérée.

Plan de financement :

Dépenses	Montant HT	%	Recettes	Montant	%
Travaux	7 575.52 €	37	Département/PST (Programme de Solidarité Territoriale	6 126.00 €	30
Equipements	12 847.15 €	63	Autofinancement	14 296.67 €	70
TOTAL DEPENSES	20 422.67 €	100	TOTAL RECETTES	20 422.67 €	100

12. DECISIONS DU MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE SIGNATURES

Considérant la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n°8 du conseil municipal en date du 26 mai 2020, le conseil municipal prend note des décisions suivantes :

22/04/2022 * Devis DUBOURG ENCADREMENTS (médiathèque : cadre) : 74.76 € TTC
22/04/2022 * Devis BSA (ALSH : transport pour activité) : 162 € TTC
22/04/2022 * Devis BSA (ALSH : transport pour activité) : 592 € TTC
25/04/2022 * Devis BSA (ALSH : transport sortie 25 mai 2022) : 574 € TTC
26/04/2022 * Devis NOIR EDITION (Médiathèque : livres) : 185.50 € TTC
26/04/2022 * Devis BURO 56 (ALSH : divers pour activités) : 69.71 € TTC
26/04/2022 * Devis CDOS MORIHAN (exposition TERRE DE JEUX) : 360 € TTC
27/04/2022 * Devis MANUTENTION (ALSH : char à bras pour transport lignes d'eau) : 492.66 € TTC
29/04/2022 * Devis INNOVALYS (Tests prélèvements et analyses de légionelles) : 114.41€ TTC (le prélèvement)
03/05/2022 * Devis BULLE A BULLES (Médiathèque : livres) : 600 € TTC
05/05/2022 * Devis ORANGE (Abonnement ligne téléphone agence postale) : 57.60 € TTC
05/05/2022 * Devis CEQ (Travaux réseaux EP Rue du général de gaulle) : 1 453.20 € TTC
05/05/2022 * Devis AVEM (Mise à disposition TPE piscine) : 143.90 € TTC
05/05/2022 * Devis SOCOTEC (Contrôle toboggan piscine) : 312.00 € TTC
06/05/2022 * Devis SIGNAUX GIROD (Voirie : divers) : 364.88 € TTC
06/05/2022 * Devis INEO ATLANTIQUE (Remplacement lanternes funérarium) : 1083.60 € TTC
06/05/2022 * Devis FIDUCIAL (fournitures de bureau mairie) : 166.35 € TTC
06/05/2022 * Devis FIDUCIAL (fournitures de bureau service sports) : 46.61€ TTC
06/05/2022 * Devis FIDUCIAL (fournitures de bureau agence postale) : 139.02 € TTC
06/05/2022 * Devis FIDUCIAL (fournitures de bureau maison de l'enfance) : 283.00 € TTC
09/05/2022 * Devis EDITIONS MDI (fournitures guide école la claie) : 94.30 € TTC
10/05/2022 * Devis TB RECYCLAGE (services techniques : achat et livraison gravats) : 12 € HT la tonne
10/05/2022 * Devis LELIVE (sono : câble, adaptateur) : 56.70 € TTC
11/05/2022 * Devis ETG (stade Maurice Gabillet : poteau et plaque) : 462 € TTC
12/05/2022 * Devis SIGNAUX GIROD (signalisation -secteur EST-) : 22 114.02 € TTC
12/05/2022 * Devis SDU (jeu de St Aubin : filet de protection) : 566.10 € TTC
12/05/2022 * Devis KERHERVE (2 doubles clés : la poste) : 158.04 € TTC
12/05/2022 * Devis KERHERVE (1 double clé : salle 50 m²) : 95.88 € TTC
16/05/2022 * Devis SWAN (Piscine : devis pour analyses eau) : 326.88 € TTC
17/05/2022 * Arrêté Cub Mme Thomas : opération réalisable rénovation longère Kerdavido

18/05/2022 * Devis C GONFLE LOISIRS (structure gonflable 22 et 23 juin 2022) : 950 € TTC
19/05/2022 * Devis CALLICEPHALE (Médiathèque : matériel) : 75.10 € TTC
19/05/2022 * Devis BURO 56 (ALSH : rangements) : 95.12 € TTC
19/05/2022 * Devis BRENNTAG (Piscine : produits pour traitement eau) : 1 550.58 € TTC
20/05/2022 * Devis ASP (Piscine : produits pour traitement eau) : 1 330.10 € TTC
23/05/2022 * Devis AXIMUM (Pont Moulin la Claie : glissières sécurité) : 10 129.92 € TTC
23/05/2022 * Devis MANUTAN (ALSH : draps) : 256.84 € TTC
24/05/2022 * Devis SDU (Sport : filets pour activité basket) : 26.04 € TTC
24/05/2022 * Devis PROLIANS (Services Techniques : divers pour travaux électriques) : 538.34 € TTC
27/05/2022 * Avis du maire CUb 88 M. Tastard : construction d'une maison individuelle Le Presbytère Callac
27/05/2022 * Avis du maire CUb 89 M. Tastard : construction de 2 maisons individuelles Le Presbytère Callac
27/05/2022 * Arrêté Cub 53 M. Thomas : opération réalisable rénovation à Kermesué
30/05/2022 * Devis DECOR ENSEIGNE (réalisation panneaux pour expo photos) : 2 388 € TTC
30/05/2022 * Devis TBI (vidéo projecteur salle conseil : transmetteur sans fil) : 235.99 € TTC
30/05/2022 * Devis CASAL SPORT (Piscine : médailles de fin de saison) : 381.36 € TTC
30/05/2022 * Devis YLEA (Piscine : petit matériel) : 820.70 € TTC
31/05/2022 * Devis MOTOCULTURE SERVICE 56 (Tonne à eau : changement de la pompe) : 560.92 € TTC
02/06/2022 * Devis LIBRAIRIE LES HIRONDELLES (Médiathèque : acquisitions livres) : 206.94 € TTC
02/06/2022 * Devis LIBRAIRIE LES HIRONDELLES (Médiathèque : acquisitions livres) : 193.39 € TTC
02/06/2022 * Devis LE MAITRE (Services techniques : charpente pour extension) : 13 211.14 € TTC
02/06/2022 * Devis CAIVEAU (Espaces verts : panneaux cimetière et fauchage tardif) : 2 788.00 € TTC
02/06/2022 * Devis MILAN (Médiathèque : abonnements) : 258.97 € TTC
03/06/2022 * Arrêté Cub 56 M. Vicaud : opération non réalisable : rénovation bâtiments Govello
07/06/2022 * Devis AC SOLUTIONS (Mise en place d'appâts dératisation/désourisation) : 780.30 € TTC
07/06/2022 * Devis SEPRA (sacs à déjections canines) : 132 € TTC
07/06/2022 * Arrêté Cub 60 M. Etienne : opération réalisable : construction maisons individuelles Chemin des Carrières – Callac

Monsieur Lamarre suggère de mettre en attente les devis SDU car l'entreprise est attendue, depuis un certain temps, par la commune pour une réparation.

13. ACQUISITION D'UN TRACTEUR ET D'UN CHARGEUR : APPROBATION DU PROJET ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Présents : 20 * Pouvoirs : 2 * Total : 22 * Exprimés : 22
Voix pour : 22 * Voix contre : 0 * Abstention : 0

Le conseil municipal approuve le dossier « acquisition d'un tracteur et d'un chargeur » et charge Monsieur le Maire de mettre en œuvre le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	Montant HT	%	Recettes	Montant	%
Acquisition tracteur et chargeur	63 270 €	100	Département/PST	18 981 €	30
			Autofinancement	44 289 €	70
TOTAL DEPENSES	63 270 €	100	TOTAL RECETTES	63 270 €	100

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire présente les dossiers de droit de préemption en instance : bien situé « 13 rue du Folguet (ZB127 et ZB254) » * bien situé « 13 résidence Bellevue (YD607) * bien situé « 21 rue des Martyrs de la Résistance (AB147) » * bien situé « 2 bis rue des Ajoncs (YD890p) » * bien situé « 26 rue Georges Cadoudal (YD764) » * bien situé « 16 résidence Clos du Moulin (YD400) » * bien situé « 22 rue du Général de Gaulle (AB49, AB54, AB55) » * bien situé « 7 rue du capitaine Marienne » (ZB405) * bien situé « rue du Folguet » (ZD463) * bien situé « 13 rue Georges Cadoudal » (AB389). Aucun droit de préemption n'est pas exercé sur ces biens.

- Une commission Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée) est constituée. Les membres sont : Paul Brunel, Françoise Danet, Gérard Guillo, Pierre Yves Juhel, Stéphane Hamon.

- Les élus préconisent que la garderie périscolaire ouvre à 7 heures. Cet horaire sera officialisé au conseil municipal du 19 juillet.

- Monsieur le Maire rappelle la demande de l'association « Au taquet avec Cédric ». Après confirmation des services fiscaux, les communes ne peuvent accorder des subventions qu'aux seules associations qui poursuivent un intérêt général. Le caractère d'intérêt général est reconnu à une association qui a une gestion désintéressée, qui n'exerce pas une activité lucrative et ne fonctionne pas au profit d'un cercle restreint de personnes. Une association fonctionnant au profit d'un cercle restreint ne peut être qualifiée d'intérêt général puisqu'elle poursuit des buts particuliers à une personne identifiée ou à un groupe spécifique clairement individualisable. Informés de tous ces éléments, les élus donnent une réponse négative à la demande de subvention précitée.

- Monsieur le Maire indique avoir été sollicité par Monsieur Yannick Guéguen, Président de « Grand Prix Morbihan ». L'association souhaiterait revenir par intermittence à Plumelec et par intermittence à Grand-Champ. Dans l'attente de plus d'informations, le Maire annonce d'ores et déjà des épreuves cyclistes sur la commune : Passage de la Bretagne Classic Ouest France le 28 août 2022, Tour de Bretagne le 26 Avril 2023, Manche Atlantique le 10ème dimanche de 2023.

- Intervention de Madame Siefridt : le beau concert de Colline Hill organisé le dimanche 19 juin a été apprécié. * Le concours annuel de photos va débuter bientôt.

- Intervention de Madame Loho : elle rappelle la réunion à la résidence la Peupleraie le lundi 27 juin. Les élus du CCAS sont invités à visiter la structure le même jour à 17h. La commune va louer, en juillet et août 2022, un logement au sein de la structure, pour le maître-nageur qui intervient, cette saison, à la piscine.

- Intervention de Monsieur Le Callonec : lors de la dernière commission « voirie », les élus ont donné deux avis favorables à des particuliers sollicitant des parcelles communales. * Le pont de la Claie est désormais sécurisé avec notamment des barrières de sécurité. * Le mardi 21 juin, Monsieur Le Callonec, accompagné d'un technicien de l'entreprise retenue, ira repérer les implantations de la prochaine signalisation (côté Est de la commune). * L'entreprise Colas a été retenue, par CMC, pour 3 années de travaux de voirie hors agglomération. * Une étude va être lancée pour une amélioration notable du rond-point du Folguet. Ces travaux seront liés à d'autres futurs chantiers, à savoir l'aménagement du secteur du Folguet et du terrain « Anceaux ».

- Intervention de Monsieur Lamarre : la journée olympique se déroulera le jeudi 23 juin. Les enfants des 2 écoles y participeront. Cette manifestation est liée à « Plumelec, terre de jeux 2024 ». A cette occasion, un don sera versé à l'association « Rêves de clowns » * ALSH été 2022 : de nombreux enfants et jeunes sont déjà inscrits aux 2 camps programmés. * Les kermesses des 2 écoles se dérouleront le samedi 25 (école la Claie) et le dimanche 26 juin 2022 (école Saint Mélec). * programme de la cérémonie commémorative du dimanche 10 juillet : Remungol, Kérihuel, monument aux morts à Plumelec, pot offert par la municipalité servi dans l'ancienne cantine.

- Intervention de Monsieur Juhel : ouverture de la piscine le samedi 25 juin avec préouverture le 24 juin en soirée. Les élus de CMC visiteront l'équipement le vendredi 24. Cette visite les aidera à la prise de décision du transfert ou non de la structure de la commune à l'intercommunalité. * 1er juillet 2022 : expertise de l'assurance suite à la tempête du 20 octobre 2021. * Plumelec Basket Club : Monsieur Juhel s'excuse de ne pas avoir envoyé le compte rendu de la commission avant le conseil municipal du 10 mai 2022. Il constate que l'association a bien pris en compte le message transmis par les élus réunis en commission.

- Intervention de Madame Le May : le livret « villes et villages fleuris » est consultable. * L'opération « nettoyage du bourg » a rencontré un franc succès. * Les élus réfléchissent sur la composition des gerbes commémoratives.

- Intervention de Monsieur Guillo : la voirie du chantier « Espacil » commencera en septembre avec d'autres travaux en parallèle (implantation paysagère, nouvel éclairage de la rue, reprise des tranchées, déménagement des cabanes de chantier). * La rue de la Fontaine est dotée d'un nouvel éclairage depuis le vendredi17 juin. * Demande de sécurisation, par des particuliers, des abords de la grotte de Callac. * La commune est toujours dans l'attente de la nouvelle convention pour la vidéo protection. * Incivilités récurrentes aux abords des poubelles.

- Intervention de Madame Danet : elle évoque le courrier de la mairie, envoyé aux riverains de la route départementale à Cadoudal, relatif à la vitesse. Monsieur le Maire explique que ce problème ne peut être réglé que par le Département, autorité titulaire de la compétence « voirie départementale ». * Certains méléciens trouvent la commune insuffisamment fleurie.

- Intervention de Monsieur Goibier qui rapporte des réflexions de méléciens : certains s'interrogent sur la présence de « Plum échanges » sur le marché hebdomadaire. Cette association propose des échanges gratuits de vêtements ; l'activité pourrait être une concurrence à certains commerces méléciens.

- Intervention de Monsieur Tastard quant aux remplacements, en juillet et août, des agents du service technique : Monsieur le Maire confirme que Monsieur Michel Tastard, ancien agent communal, désormais retraité, travaillera 4 heures par jour du lundi au vendredi pendant les 2 mois. Il a été sollicité pour faire face aux différents arrêts de travail dans un contexte très compliqué en matière de recrutement.

- La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au mardi 19 juillet 2022 à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Stéphane Hamon, Maire

MAIRIE DE PLUMELEC 56 (MORBIHAN)